



Collège  
François-Delaplace  
éducation et résidence au féminin

## **ACCUEIL - INFORMATIONS 2021-2022**

Un guide de référence à conserver  
toute l'année!

## **INDEX**

|                                                                                  |              |
|----------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| <b>Absences, maladie, rendez-vous, assurances</b>                                | <b>8-9</b>   |
| <b>Accès dortoir – chambres – classes</b>                                        | <b>13</b>    |
| <b>Activités parascolaires</b>                                                   | <b>11</b>    |
| <b>Adresses de messagerie</b>                                                    | <b>5-6</b>   |
| <b>Arrivée et départ</b>                                                         | <b>8-9</b>   |
| <b>Bibliothèque</b>                                                              | <b>10</b>    |
| <b>Calendrier scolaire</b>                                                       | <b>1</b>     |
| <b>Campagne de financement</b>                                                   | <b>10</b>    |
| <b>Conseil étudiant</b>                                                          | <b>10</b>    |
| <b>Dates à retenir</b>                                                           | <b>7</b>     |
| <b>Étude – récupération</b>                                                      | <b>9</b>     |
| <b>Fermeture du Collège le vendredi</b>                                          | <b>9</b>     |
| <b>Gala Méritas</b>                                                              | <b>10</b>    |
| <b>Horaires</b>                                                                  | <b>12-13</b> |
| <b>Informatique</b>                                                              | <b>13</b>    |
| <b>Personnel du Collège</b>                                                      | <b>2</b>     |
| <b>Politiques du Collège ; devoirs non faits, mise hors cours, drogue/alcool</b> | <b>14-16</b> |
| <b>Projet éducatif</b>                                                           | <b>6</b>     |
| <b>Rappels</b>                                                                   | <b>11</b>    |
| <b>Service de la comptabilité</b>                                                | <b>9</b>     |
| <b>Sorties des élèves au village</b>                                             | <b>11-12</b> |
| <b>Sortie des élèves en voiture</b>                                              | <b>12</b>    |
| <b>Tempête de neige</b>                                                          | <b>9</b>     |
| <b>Tenue vestimentaire</b>                                                       | <b>15</b>    |
| <b>Transport</b>                                                                 | <b>9</b>     |



## **PERSONNEL DU COLLÈGE FRANÇOIS-DELAPLACE**

|                                                        |                              |
|--------------------------------------------------------|------------------------------|
| Directrice générale                                    | Mme Louise Larouche, p. 251  |
| Directeur pédagogique                                  | M. Dominic Paul, p. 236      |
| Coordonnatrice à la résidence                          | Mme Alexandra Faucher, p.238 |
| Technicienne en éducation spécialisée                  | Mme Lydia Carrier, p.248     |
| Coordonnatrice des services financiers et du transport | Mme Graciela Rizzi, p.257    |
| Secrétaire                                             | Mme Manon Fortin, p.237      |
| Responsable de niveau                                  | M. Jean-Philippe Roy, p. 261 |



## **PERSONNEL ENSEIGNANT**

### **Première secondaire**

|                                        |                           |
|----------------------------------------|---------------------------|
| Anglais enrichi                        | Mme Nathalie Forgues      |
| Anglais régulier                       | M. Alvin Sully            |
| Arts plastiques                        | Mme Ariane Larose         |
| Éducation physique et à la santé       | M. Jean-François Turcotte |
|                                        | Mme Ariane Larose         |
| Éthique et culture religieuse          | M. Hugo Hamelin           |
| Français                               | Mme Nadia Castonguay      |
| Géographie                             | Mme Annick Gobeil         |
| Histoire et éducation à la citoyenneté | Mme Annick Gobeil         |
| Mathématique                           | M. Richard Majeau         |
| Science et technologie                 | M. Richard Majeau         |

### **Deuxième secondaire**

|                                        |                           |
|----------------------------------------|---------------------------|
| Anglais enrichi                        | Mme Nathalie Forgues      |
| Anglais régulier                       | M. Alvin Sully            |
| Arts plastiques                        | Mme Ariane Larose         |
| Éducation physique et à la santé       | M. Jean-François Turcotte |
| Éthique et culture religieuse          | M. Hugo Hamelin           |
| Français                               | Mme Nadia Castonguay      |
| Géographie                             | Mme Annick Gobeil         |
| Histoire et éducation à la citoyenneté | Mme Annick Gobeil         |
| Mathématique                           | Mme Kathy Paquette        |
| Science et technologie                 | Mme Kathy Paquette        |

### **Troisième secondaire**

Anglais enrichi  
Anglais régulier  
Arts plastiques  
Éducation physique et à la santé  
Français  
Histoire du Québec et du Canada  
Mathématique  
Projet personnel d'orientation  
Science et technologie

Mme Nathalie Forgues  
M. Alvin Sully  
Mme Ariane Larose  
M. Jean-François Turcotte  
Mme Isabelle Grenier  
Mme Annick Gobeil  
Mme Kathy Paquette  
Mme Ariane Larose  
Mme Annie Binette

### **Quatrième secondaire**

Anglais enrichi  
Anglais régulier  
Arts plastiques  
Éducation physique et à la santé  
Éthique et culture religieuse  
Français  
Histoire du Québec et du Canada  
Mathématique CST 4  
Mathématique SN 4  
Science et technologie / science  
de l'environnement

M. Alvin Sully  
Mme Nathalie Forgues  
Mme Ariane Larose  
M. Jean-François Turcotte  
M. Hugo Hamelin  
Mme Isabelle Grenier  
M. Hugo Hamelin  
Mme Annie Binette  
Mme Kathy Paquette  
Mme Annie Binette

### **Cinquième secondaire**

Anglais enrichi  
Anglais régulier  
Arts plastiques  
Chimie/ Physique  
Éducation financière  
Éducation physique et à la santé  
Éthique et culture religieuse  
Français  
Mathématique CST 4  
Mathématique SN 4  
Mathématiques SN 5  
Monde contemporain  
Multi-arts

M. Alvin Sully  
Mme Nathalie Forgues  
Mme Ariane Larose  
Mme Annie Binette  
M. Hugo Hamelin  
M. Jean-François Turcotte  
M. Hugo Hamelin  
Mme Isabelle Grenier  
Mme Annie Binette  
Mme Kathy Paquette  
M. Dominic Paul  
M. Hugo Hamelin  
Mme Isabelle Grenier

**Programmes particuliers**

Option volleyball

Option théâtre

Équitation

M. Jean-François Turcotte

M. Jean-François Foucault

Centre Équi-sphère

**RÉSIDENCE**

**Dortoir 4 - 1<sup>re</sup> à 2<sup>e</sup> secondaire**

Mme Mia Farah

Mme Célia Deschênes

Mme Elsa Miklosic

Mme Laurianne Genesse

**Chambres - 3<sup>e</sup> à 5<sup>e</sup> secondaire**

Mme Laetita Maurais

Mme Karine Grenier

Mme Elsa Miklosik

Mme Frédérique Robillard



**Surveillantes / remplaçantes**

---

**PERSONNEL NON-ENSEIGNANT**

Conseillère en orientation

Intervenante en relation d'aide

Orthopédagogue

Responsable de la bibliothèque

Responsable de la vie spirituelle et communautaire

Responsable de niveau

Techniciennes en éducation spécialisée

Mme Élodie Brouillard/Laura Brouillard

Mme Catherine Bureau

Mme Carole Houde

Mme Annick Gobeil

Mme Carole Houde

M. Jean-Philippe Roy

Mme Lydia Carrier

**PERSONNEL DE CUISINE**

Chef cuisinier

Aides générales à la cuisine

M. Eric Landry

Mme Louise Pelletier

Mme Manon Lauzon

## **ADRESSES DE MESSAGERIE**

Voici un moyen simple et efficace de communiquer avec l'un ou l'autre des membres du personnel.

### **Directrice générale**

Louise Larouche [llarouche@moncfd.net](mailto:llarouche@moncfd.net)

### **Directeur pédagogique**

Dominic Paul [dpaul@moncfd.net](mailto:dpaul@moncfd.net)

### **Coordonnatrice à la résidence**

Alexandra Faucher [afaucher@moncfd.net](mailto:afaucher@moncfd.net)

### **Techniciennes en éducation spécialisée**

Lydia Carrier [lcarrier@moncfd.net](mailto:lcarrier@moncfd.net)

### **Responsable de niveau**

[jfroy@moncfd.net](mailto:jfroy@moncfd.net)

### **Secrétaire**

Manon Fortin [secretariat@moncfd.net](mailto:secretariat@moncfd.net)

### **Coordonnatrice des services financiers**

Graciela Rizzi [comptabilite@moncfd.net](mailto:comptabilite@moncfd.net)

### **Orthopédagogue**

Carole Houde [pastorale@moncfd.net](mailto:pastorale@moncfd.net)

### **Enseignant(e)s**

|                        |                                                                    |
|------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| Annie Binette          | <a href="mailto:abinette@moncfd.net">abinette@moncfd.net</a>       |
| Nadia Castonguay       | <a href="mailto:ncastonguay@moncfd.net">ncastonguay@moncfd.net</a> |
| Annick Gobeil          | <a href="mailto:agobeil@moncfd.net">agobeil@moncfd.net</a>         |
| Isabelle Grenier       | <a href="mailto:igrenier@moncfd.net">igrenier@moncfd.net</a>       |
| Nathalie Forgues       | <a href="mailto:nforgues@moncfd.net">nforgues@moncfd.net</a>       |
| Ariane Larose          | <a href="mailto:alarose@moncfd.net">alarose@moncfd.net</a>         |
| Hugo Hamelin           | <a href="mailto:hhamelin@moncfd.net">hhamelin@moncfd.net</a>       |
| Richard Majeau         | <a href="mailto:rmajeau@moncfd.net">rmajeau@moncfd.net</a>         |
| Dominic Paul           | <a href="mailto:dpaul@moncfd.net">dpaul@moncfd.net</a>             |
| Kathy Paquette         | <a href="mailto:kpaquette@moncfd.net">kpaquette@moncfd.net</a>     |
| Alvin Sully            | <a href="mailto:asully@moncfd.net">asully@moncfd.net</a>           |
| Jean-François Turcotte | <a href="mailto:jfturcotte@moncfd.net">jfturcotte@moncfd.net</a>   |

## **Éducatrices à la résidence**

|                      |                                                                  |
|----------------------|------------------------------------------------------------------|
| Célia Deschêrne      | <a href="mailto:cdeschesne@moncfd.net">cdeschesne@moncfd.net</a> |
| Laurianne Genesse    | <a href="mailto:lgenesse@moncfd.net">lgenesse@moncfd.net</a>     |
| Laetita Maurais      | <a href="mailto:lmaurais@moncfd.net">lmaurais@moncfd.net</a>     |
| Elsa Miklosic        | <a href="mailto:emiklosic@moncfd.net">emiklosic@moncfd.net</a>   |
| Frédérique Robillard | <a href="mailto:frobillard@moncfd.net">frobillard@moncfd.net</a> |
| Mia Farah            | <a href="mailto:mfarah@moncfd.net">mfarah@moncfd.net</a>         |
| Karine Grenier       | <a href="mailto:kgrenier@moncfd.net">kgrenier@moncfd.net</a>     |

## **Conseillère en orientation**

|                                           |                                                  |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| Élodie Brouillard                         | <a href="mailto:co@moncfd.net">co@moncfd.net</a> |
| Laurie Brouillard (intérim sept-oct 2021) |                                                  |

## **Responsable de la vie spirituelle et communautaire**

|              |                                                                |
|--------------|----------------------------------------------------------------|
| Carole Houde | <a href="mailto:pastorale@moncfd.net">pastorale@moncfd.net</a> |
|--------------|----------------------------------------------------------------|

## **Technicienne en loisirs**

|               |                                                            |
|---------------|------------------------------------------------------------|
| Virginie Dame | <a href="mailto:loisirs@moncfd.net">loisirs@moncfd.net</a> |
|---------------|------------------------------------------------------------|

## **NOTRE PROJET ÉDUCATIF**

### **Notre mission**

La mission éducative du Collège François-Delaplace s'articule autour des besoins des jeunes filles et des enjeux de la société auxquels celles-ci devront faire face. C'est dans un contexte favorisant l'ouverture à l'autre et à la société qui l'entoure que notre école favorise le développement du potentiel intellectuel, spirituel, social et créatif de l'élève.

Aussi, nous souhaitons promouvoir le respect de soi et des autres au cœur des relations interpersonnelles et encourager chaque élève à se définir et à évoluer en tant qu'individu.

### **Notre engagement**

L'engagement, c'est le fait de participer avec dynamisme et passion à la réalisation de son travail. On le perçoit dans les paroles, les actions et les attitudes.

Chaque membre de notre communauté éducative, qu'il s'agisse de la direction, du personnel de l'école, des élèves, des parents et du conseil d'administration, s'engage pleinement dans la réussite de notre mission.

### **Nos valeurs**

Les valeurs que nous désirons partager avec tous les membres de la communauté éducative sont :



- le respect de soi et des différences
- le dépassement dans l'effort
- la confiance et la maîtrise de soi
- l'ouverture à l'autre
- l'amitié et l'écoute
- la coopération
- l'autonomie
- la justice et l'intégrité
- l'engagement
- la responsabilisation



## DATES À RETENIR

|              |                                                  |
|--------------|--------------------------------------------------|
| 13 septembre | Journée numérique à la maison                    |
| 16 septembre | Photos des élèves en après-midi                  |
| 2 octobre    | Portes ouvertes au CFD                           |
| 4 octobre    | Anniversaire de naissance de François Delaplace  |
| 25 novembre  | Rencontre parents/membres du personnel           |
| 1 décembre   | Journée mondiale de la lutte contre le SIDA      |
| 21 décembre  | Fête de Noël à la résidence                      |
| 22 décembre  | Départ des élèves pour le congé des fêtes 12h00  |
| 3 février    | Anniversaire de naissance de Jeanne-Marie Moisan |
| 18 février   | Rencontre parents/ membres du personnel          |
| mars         | Mois de la nutrition                             |
| 8 mars       | Journée internationale de la femme               |
| 22 avril     | Journée de la Terre                              |
| 24 avril     | Gala des François                                |
| mai          | Mois de l'activité physique et du sport étudiant |
| 29 mai       | Gala Méritas et soirée toges des finissantes     |

1 juin

Journée récréative



## **ABSENCES, MALADIE, RENDEZ-VOUS**

En cas de maladie ou de blessure, l'élève peut se référer aux éducatrices en soirée et au secrétariat de l'école en journée. **Un adulte vous avisera si vous devez venir chercher votre fille lorsqu'elle est malade ou blessée.**

En cas d'absence, le parent doit toujours aviser l'école par téléphone ou par courriel.

En cas de symptômes du COVID-19, vous devez suivre le protocole intitulé **COVID-19 Protocole est sur le siteweb**. Si les symptômes débutent à l'école, l'élève sera isolée et un appel sera fait à la maison pour venir la chercher.

Si, à cause d'une maladie ou d'un accident, l'élève ne peut participer aux cours d'éducation physique et à la santé, un billet du médecin doit être apporté au secrétariat.

### Visite chez le médecin

La seule occasion pour laquelle l'école assure une visite chez le médecin ou à l'hôpital est lorsqu'une **urgence** survient et que le parent, à cause de la trop grande distance, ne peut s'y rendre. Tout autre rendez-vous médical est assuré par les parents.

Les coûts engendrés pour la visite chez le médecin seront facturés aux parents.

### Carte d'assurance-maladie

Votre fille doit toujours avoir sa carte d'assurance-maladie avec elle.

### Médicaments et autres

Nous vous rappelons que chaque élève doit avoir en sa possession tout ce dont elle a besoin : serviettes hygiéniques, tampons, diachylons, Tylenol, Advil, etc. **Aucun médicament ne sera remis par le personnel du Collège sauf en cas d'urgence (Gravol, Tylenol et Benadryl seulement).**

## **ASSURANCES**

Un régime d'assurance protège les élèves 24 heures par jour, 365 jours par année. Le document est disponible dans la section *Parents* de notre site internet.

## **ARRIVÉE LE DIMANCHE SOIR**

Il est possible d'arriver à partir de 19h30. L'entrée des dernières élèves s'effectue au plus tard à 20h30 par l'entrée des élèves.

Si un contretemps survient (arrivée plus tard en soirée ou le lendemain) SVP nous avertir le plus tôt possible **par téléphone au 819-837-2882**. Si l'étudiante entre le lundi matin, elle doit le faire entre 6h30 et 7h45 par la porte principale.

## **FERMETURE DU COLLÈGE LE VENDREDI**

Le vendredi ou la dernière journée de classe de la semaine, le Collège ferme ses portes à 17h00. Aucune élève n'est autorisée à rester au Collège après cette heure. **Prendre note que le secrétariat est ouvert jusqu'à 15h30.**

### **DÉPART ET/OU RENDEZ-VOUS**

Si votre fille doit quitter le Collège au cours de la semaine, merci de nous le signifier par courriel ou par un avis écrit et signé d'un parent. Si votre fille est accompagnée d'une autre élève, vous devez vérifier auprès d'une personne responsable si l'élève a l'autorisation de son parent. **En tout temps, lorsque vous venez chercher votre fille, vous devez passer par l'entrée principale du Collège et aviser le secrétariat ou le personnel de l'accueil.**

### **TRANSPORT**

Si vous avez des questions concernant le transport, veuillez contacter Mme Graciela Rizzi. Le transport commence le vendredi **27 août**. Prendre note que le **couvre-visage** est exigé en tout temps dans l'autobus. Pour les circuits, voir sur le site web, sous parents (transport).

**Pour une question de sécurité, il est important que le parent confirme au secrétariat tout changement de transport concernant sa fille.**

**Si l'endroit d'embarquement ou de débarquement diffère de celui habituellement utilisé. Un billet temporaire lui sera remis au secrétariat. Si vous omettez de le faire, votre fille pourrait ne pas avoir de place dans l'autobus.**

**Lorsque l'élève ne prend pas le transport. SVP aviser le secrétariat le plus tôt possible.**

### **Modification du transport des pensionnaires**

La décision de suspendre ou de modifier les trajets se prend par les quatre directeurs généraux des écoles desservies par le transport. Cette décision est prise en collaboration avec les transporteurs.

### **Transport occasionnel ou changement de circuit occasionnel**

Vous devez envoyer votre demande écrite le mardi pour le départ le jeudi ou mercredi pour départ le vendredi à Mme Rizzi. Une autorisation écrite des deux parties est requise.

**Le vendredi** : il se peut que les autobus partent plus tôt si nécessaire. **Chaque élève rejoint un parent par téléphone pour l'informer et confirme l'appel à la direction de l'école.**

**Le dimanche** : le transporteur doit évaluer son circuit et contacter la direction de l'école. S'il ne peut effectuer le transport, une publication sur la page Facebook et sur le site internet sera faite au plus tard à 16h00. Un membre du personnel communiquera également avec vous. Le transport a lieu le lendemain soir aux heures habituelles.

### **TEMPÊTE DE NEIGE**

Considérant que 80 % des élèves sont pensionnaires, les cours ont toujours lieu même s'il y a tempête. Pour les élèves externes, si vous jugez non sécuritaire de transporter votre fille, vous pouvez la garder à la maison pour la journée (merci de motiver son absence au secrétariat du Collège avant 8h00).

## **SERVICE DE LA COMPTABILITÉ**

Vous pouvez rejoindre Mme Graciela Rizzi de 7h30 à 16h30 du lundi au jeudi pour toutes questions concernant la comptabilité (poste 257).

Un portail est maintenant disponible. Vous devez ouvrir une session afin d'avoir accès à tous vos relevés. Pour accès, voir le site web, onglet portail.

## **COMMUNAUTÉ D'ÉTUDE - RÉCUPÉRATION**

### **Communauté d'étude – organisation du travail**

Du mardi au jeudi avant le dîner, une période pour la communauté d'étude est prévue à l'horaire. C'est le moment de la journée qui est réservé aux devoirs, à l'étude et à la réalisation des travaux scolaires. Cet accompagnement scolaire, supervisé par des enseignants, permet à chacune de nos élèves de recevoir l'aide dont elle a besoin et d'assurer un suivi adapté à chacune d'entre elles.

### **Récupération**

Tout au long de l'année, les enseignants offrent des périodes de récupération. Si vous désirez que votre fille soit obligatoirement présente à ces moments d'aide ou si vous posez des questions à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec notre directeur pédagogique M. Dominic Paul ou avec l'enseignant concerné.

## **GALA MÉRITAS**

Chaque année, en juin, une soirée Méritas est organisée au Collège. Les élèves qui se sont démarqués tout au long de l'année par leur travail assidu, leur personnalité ou leur persévérance y sont honorés. Une partie du gala est également consacrée aux méritantes sportives. Tous les membres du personnel sont fiers de convier les élèves méritantes ainsi que leurs parents à cette soirée spéciale afin de leur rendre hommage. C'est également pendant cette soirée que nous honorerons nos finissantes et qu'un certificat leur sera remis.

## **BIBLIOTHÈQUE**

La bibliothèque est ouverte pendant la période de communauté d'étude, les midis et les soirs de 17h30 à 18h30. Tous les volumes sont prêtés pour une période de **3 semaines**. L'élève peut emprunter jusqu'à 3 volumes et/ou bandes dessinées à la fois. L'élève est responsable des livres empruntés. Des frais sont appliqués en cas de retard ou de perte.

## **CONSEIL ÉTUDIANT**

L'élection du conseil étudiant a lieu en début d'année. Les élèves travaillent en collaboration avec la technicienne en loisirs.

## **CAMPAGNE DE FINANCEMENT**

Une campagne de financement sera lancée afin de ramasser des fonds pour l'amélioration des aires communes de la cour arrière. Celle-ci se fait sur une base volontaire. Vous pouvez également choisir de faire parvenir un don en chèque avant le 30 novembre 2021 (un reçu d'impôt sera émis à cette fin). De plus amples informations vous seront transmises cet automne.

## **RAPPELS**

### **Responsabilité**

Afin d'éviter les blessures graves, il est interdit de participer au cours d'éducation physique et à la santé ou à toute autre activité sportive avec des bijoux. L'élève doit obligatoirement les enlever avant l'activité sportive.

Seules les élèves inscrites à une activité sportive nécessitant des entraînements spécifiques à cette discipline sont autorisées à se trouver sur les lieux de l'entraînement.

**Le Collège François-Delaplace n'est pas responsable des vols qui peuvent se produire dans les chambrettes ou les chambres. Il est de la responsabilité de votre fille de ranger ses biens précieux dans un endroit sécuritaire : son casier barré. Il est recommandé de bien identifier tous ses objets personnels.**

### **Fouille**

En cas de doutes raisonnables, le Collège se réserve le droit de visiter les casiers, les bureaux, les sacs, les bourses, les locaux de niveau, les chambres et chambrettes.

### **Bijoux**

Les piercings ne sont pas autorisés pendant les heures de classe. Aucun bijou au visage ne sera toléré.

### **Matériel à identifier**

Il est obligatoire de bien identifier **chaque pièce d'uniforme, vêtements civils, matériel scolaire et autres objets que l'élève a en sa possession.** Chaque année, plusieurs vêtements et autres matériels se retrouvent aux objets perdus. S'ils sont identifiés, votre fille pourra les récupérer beaucoup plus facilement.

### **Cellulaires**

Il est **obligatoire** de laisser son cellulaire dans les stations de charge aux chambres / chambrettes le jour. **Aucun** cellulaire n'est permis pendant la journée. Voir le code de vie. Pour les filles en externe, il **n'est pas recommandé** de l'apporter au Collège.

## **ACTIVITÉS PARASCOLAIRES**

Le Collège propose aux filles un ensemble d'activités socioculturelles et sportives. Il y a 3 blocs d'inscriptions pendant l'année. Toutes les informations nécessaires seront remises à l'élève en septembre. Chaque élève doit obligatoirement être inscrit à au moins **une** activité parascolaire par session. **Votre fille pourra commencer l'activité dès que celle-ci sera payée.**

## **SORTIE DES ÉLÈVES AU VILLAGE**

Le parent qui autorise «**occasionnellement**» sa fille à sortir au village doit savoir qu'il n'y a aucune surveillance assurée par l'école. Votre fille peut se retrouver tout autant au parc qu'au restaurant avec des ami(e)s. Vous avez reçu le formulaire à cet effet en juillet. Ce document signé nous signifie votre autorisation. L'équipe de la résidence se réserve le droit d'interdire une sortie si le comportement de l'élève n'est pas adéquat.

### **Heures de sorties**

1<sup>re</sup> à 3<sup>e</sup> sec. : 16h15 à 17h15 (tous les jours)

4<sup>e</sup> sec : 16h15 à 17h15 et 18h30 à 19h30 (tous les jours)

5<sup>e</sup> sec: 16h15 à 17h15 et 18h00 à 20h30 (tous les jours)

## **SORTIE DES ÉLÈVES EN VOITURE ( ANNULÉE PENDANT LA PÉRIODE COVID)**

Si votre fille quitte l'école avec un autre adulte, elle doit avoir **une permission écrite d'un parent (courriel, fax ou papier) et la remettre au secrétariat avant 15h00.**

Il est interdit à l'élève externe d'utiliser sa voiture de 8h30 à 16h10.

Il est interdit à l'élève pensionnaire d'utiliser sa voiture du dimanche soir au vendredi 15h10. Si votre fille doit quitter avec sa voiture en soirée, vous devez nous aviser **par écrit** (courriel) avant 15h00.

Il est interdit à une élève pensionnaire de prendre une autre élève comme passagère (réglementation du Ministère des transports) du dimanche soir au vendredi 15h10.

## **RÈGLES LORS DES SORTIES**

Les règles suivantes ont été établies par le Collège et prévalent pour toutes les sorties : politesse, langage, interdiction de fumer, de consommer des drogues, alcool, autres stupéfiants.

## **HORAIRE DES COURS**

Votre fille recevra son horaire lors de son premier cours.

## **HORAIRE D'UNE JOURNÉE**

|                             |                                                   |
|-----------------------------|---------------------------------------------------|
| Arrivée des élèves externes | 6h30 à 7h45 **                                    |
| Lever                       | 7h00                                              |
| Déjeuner                    | 7h10 à 7h50                                       |
| Reprise                     | 7h30                                              |
| Cours                       | lundi 8h10 à 15h50<br>mardi au jeudi 8h10 à 15h30 |

|                                  |                       |
|----------------------------------|-----------------------|
|                                  | vendredi 8h10 à 15h05 |
| Souper                           | 17h00 à 17h40         |
| Activités parascolaires          | Entre 16h00 et 20h30  |
| Collation                        | 20h00                 |
| Montée au dortoir                | 20h30                 |
| Entrée le <b>dimanche</b> soir   | de 19h30 à 20h30      |
| Si entrée le <b>lundi</b> matin: | Avant 7h45            |

**\*\*Pour les élèves externes** : à votre arrivée entre 7h00 et 7h45, vous pouvez passer par la porte principale. Procédures COVID à respecter, signature d'un registre à la réception.

### **ACCÈS AUX DORTOIRS – CHAMBRES — CLASSES**

Les élèves de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> secondaire ont accès à leur chambrette après les cours de 15h55 jusqu'à 17h00, puis à 19h30.

Les élèves de 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire ont accès à leurs chambres après les cours de 15h50 jusqu'à 17h00, puis à 19h00.

**En aucun temps, les filles n'ont accès aux classes en dehors des heures de cours.**

### **INFORMATIQUE**

Quelques postes informatiques sont accessibles à la bibliothèque entre 18h00 et 19h00. Votre fille peut également utiliser ses appareils technologiques en respectant la charte Wi-Fi de l'école.

**Un guide COVID est disponible sur le site web.**

**Vous pouvez également vous référer au guide de la pensionnaire ainsi qu'au code de vie en tout temps dans la section *Parents* de notre site internet :**

**[www.moncfd.com](http://www.moncfd.com)**





**Vous trouverez ci-dessous les politiques du Collège concernant les devoirs non faits, la mise hors cours, la tenue vestimentaire et drogues, alcool, médicaments non prescrits.**

### **POLITIQUE DE DEVOIRS NON FAITS (DNF)**

Si l'élève est en 1re ou 2e secondaire, il aura une retenue d'une heure pour chaque DNF, et ce, à partir du troisième. En 3e, 4e et 5e secondaire, l'élève a une retenue d'une heure dès son 1er DNF.

| <b>DNF</b> | <b>Secondaire 1 et 2</b>                                                                                                                                                                                               | <b>Secondaire 3,4 et 5</b>                                                                                                                                                                                             |
|------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1          | Avertissement<br>Pas de sanction disciplinaire                                                                                                                                                                         | Appel ou courriel de l'enseignant<br>Reprise de temps jusqu'à l'achèvement du travail                                                                                                                                  |
| 2          | Appel ou courriel de l'enseignant<br>Pas de sanction disciplinaire                                                                                                                                                     | Appel ou courriel de l'enseignant<br>Reprise de temps jusqu'à l'achèvement du travail                                                                                                                                  |
| 3          | Appel ou courriel de l'enseignant<br>Reprise de temps jusqu'à l'achèvement du travail                                                                                                                                  | Appel ou courriel de l'enseignant<br>Reprise de temps jusqu'à l'achèvement du travail<br>Suspension ou exclusion lors de la prochaine activité parascolaire ou suspension de temps libre                               |
| 4          | Appel ou courriel du responsable de la coordination pédagogique<br>Reprise de temps jusqu'à l'achèvement du travail<br>Suspension ou exclusion lors de la prochaine activité parascolaire ou suspension de temps libre | Appel ou courriel du responsable de la coordination pédagogique<br>Reprise de temps jusqu'à l'achèvement du travail<br>Suspension ou exclusion lors de la prochaine activité parascolaire ou suspension de temps libre |
| 5          | Appel ou courriel du responsable de la coordination pédagogique                                                                                                                                                        | Appel ou courriel du responsable de la coordination pédagogique                                                                                                                                                        |

|   |                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                   |
|---|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|   | Reprise de temps jusqu'à l'achèvement du travail<br>Suspension ou exclusion lors de la prochaine activité parascolaire ou suspension de temps libre<br>Rencontre avec les parents | Reprise de temps jusqu'à l'achèvement du travail<br>Suspension ou exclusion lors de la prochaine activité parascolaire ou suspension de temps libre<br>Rencontre avec les parents |
| 6 | Appel ou courriel du responsable de la coordination pédagogique<br>Reprise de temps jusqu'à l'achèvement du travail<br>Suspension à l'interne d'une demi-journée                  | Appel ou courriel du responsable de la coordination pédagogique<br>Reprise de temps jusqu'à l'achèvement du travail<br>Suspension à l'interne d'une demi-journée                  |
| 7 | Appel ou courriel du responsable de la coordination pédagogique<br>Reprise de temps jusqu'à l'achèvement du travail<br>Suspension à l'interne d'une journée                       | Appel ou courriel du responsable de la coordination pédagogique<br>Reprise de temps jusqu'à l'achèvement du travail<br>Suspension à l'interne d'une journée                       |
| 8 | Appel de la direction<br>Suspension externe<br>Rencontre avec les parents                                                                                                         | Appel de la direction<br>Suspension externe<br>Rencontre avec les parents                                                                                                         |
| 9 | Mesures adaptées au cas pouvant aller jusqu'à l'expulsion                                                                                                                         | Mesures adaptées au cas pouvant aller jusqu'à l'expulsion                                                                                                                         |

### **POLITIQUE DE MISE HORS COURS (MHC)**

L'élève qui se voit exclue d'une période de classe (mise hors cours) obtient automatiquement une période de réflexion d'une heure le jour même pour une résidente, et le lendemain pour une externe. Si la réflexion n'est pas faite dans les délais, l'élève s'expose à une deuxième réflexion supplémentaire. De plus, celle-ci doit s'assurer de rencontrer l'enseignant de la matière concernée avant de réintégrer son cours afin de revenir sur la situation et de la régler, pour éviter des sanctions supplémentaires.

1- Lors des **premières sorties de cours** : un appel au parent sera fait par l'enseignant et l'élève aura une réflexion.

2- Après **les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> sorties de cours** : un appel au parent sera fait par la direction.

3- Après la **6<sup>e</sup> sortie de cours** : un appel au parent sera fait par la direction et l'élève aura une suspension à l'interne.

4- Après la **8<sup>e</sup> sortie de cours** : un appel au parent sera fait par la direction et l'élève aura une suspension d'un à trois jours à la maison.

6- Après la **10<sup>e</sup> sortie de cours** : un appel au parent sera fait par la direction et l'élève aura une suspension à la maison d'une durée à déterminer et fera face à une possibilité de renvoi.

### **TENUE VESTIMENTAIRE**

**a) Du début du calendrier scolaire jusqu'à la fin de celui-ci**, le règlement concernant la tenue vestimentaire s'applique. Tous les élèves doivent porter les vêtements de la garde-robe scolaire en suivant les modalités qui l'accompagnent, y compris celles concernant le port du soulier fermé noir, sans motif et autre couleur. (Voir le code vestimentaire). Nos uniformes sont avec la compagnie UNIMAGE à [www.vetementsunimage.com](http://www.vetementsunimage.com) code de la boutique CFDL64.

Ces modalités s'appliquent tous les jours de classe du calendrier scolaire de 8h00 à 15h50.

À moins d'avis contraire, cette tenue sera aussi de rigueur à l'occasion d'activités organisées à l'extérieur comme à l'intérieur du Collège. Les exceptions à cette règle sont définies par la direction.

Pour les cours d'éducation physique, les élèves devront porter les vêtements prévus à cet effet. Les élèves devront porter des espadrilles non marquantes.

**b) Sanction:** L'élève qui se présente au Collège en ne respectant pas l'une ou l'autre des modalités relatives à la tenue vestimentaire est suspendue des cours et des activités tant et aussi longtemps qu'elle ne s'y conforme pas. À la troisième offense et aux suivantes, l'élève devra faire une réflexion écrite.

**c) Propreté:** Tout vêtement doit être propre et en bon état. Les souliers doivent être entretenus.

### **POLITIQUE DROGUE, ALCOOL, MÉDICAMENTS NON PRESCRITS**

Les protocoles suivants seront appliqués.

#### **L'élève qui a consommé ou qui est sous l'effet d'une drogue et/ou de l'alcool et/ou d'un médicament non-prescrit :**

- Rencontre avec le responsable de niveau et la direction;
- Vérification dans le casier et/ou chambre;
- Appel aux parents;
- Suspension à la maison de trois à cinq jours (l'élève peut être sujette au renvoi) ;
- Réflexion écrite approuvée par la direction;
- Évaluation et suivi avec un spécialiste pourrait être demandé par le Collège;

#### **L'élève récidiviste :**

- Rencontre avec le responsable de niveau et la direction ;
- Vérification dans le casier et/ou chambre;
- Appel aux parents;
- Suspension d'une à deux semaines à la maison (l'élève peut être sujette au renvoi);
- Réflexion écrite approuvée par la direction;
- Évaluation et suivi avec un spécialiste pourrait être demandé par le Collège;
- Référence au Centre Jean-Patrice Chiasson.

#### **L'élève a caché ou a eu en sa possession ou a déjà apporté de la drogue, de l'alcool ou des médicaments non prescrits :**

- Rencontre avec le responsable de niveau et la direction ;
- Vérification dans le casier et/ou chambre;
- Appel aux parents;
- Appel au service de police provinciale;
- Suspension à la maison d'une à deux semaines selon l'importance de l'implication (l'élève peut être sujette au renvoi) ;
- Réflexion écrite approuvée par la direction.

**L'élève fait de la vente ou de l'échange de drogues, d'alcool ou de médicaments non prescrits au Collège :**

- Rencontre avec la direction ;
- Vérification dans le casier et/ou chambre;
- Appel aux parents;
- Suspension à la maison d'une durée indéterminée ;
- Appel et informations transmises au service de police provincial ;
- L'élève peut être sujette au renvoi du Collège.

